

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 FEVRIER 2020 à 18 H 30**

FINANCES	2
I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019	2
II. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019	3
III. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2019	11
IV. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019	11
V. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019	12
VI. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2019	15
VII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019	16
VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019	16
IX. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2019	20
X. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019	20
XI. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019	21
XII. Budget Principal – Examen et vote du Budget Primitif 2020	24
XIII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Examen et vote du Budget Primitif 2020	34
XIV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Examen et vote du Budget Primitif 2020	38
PROJETS ET TRAVAUX	40
XV. Syndicat Départemental d'Energies 24 - Convention de servitude – Desserte ligne électrique tarifs jaunes JSD Automobiles ZA Blanzac	40
POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR	40
XVI. Créations et suppressions de postes	40
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES	41
XVII. Décision de la Commission d'Achat Public du 6 février 2020 (attribution marché travaux réhabilitation busage de la Gouyne)	41
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL	41

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020 à 18 H 30

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR*, Michel BORDERIE, Catherine CLAVEL, Jean-Louis LANAU, Olivier DUPUY, Nathalie TRAPY, Colette VEYSSIÈRE, Jean-Claude JOURDAN, Gisèle FOURNIER, François VILLATTE, Béatrice GUILIANELLI, Pierre DELPEUCH, Catherine ARNOUILH, Jean BAYLET, Marie-Laurence DELMAR, Cyril GOUBIE, Michel SEJOURNE, Jérôme PAPATANASIOS**.

POUVOIRS : Raphaëlle LAFAYE à Olivier DUPUY, Jean-François MAURY à Jean-Louis LANAU, Martine BORDERIE à Cyril GOUBIE, Marie-Lyne SEELI à Catherine ARNOUILH, Didier GUECHOUD à Nathalie TRAPY, Yves RÉMON à Jean-Claude JOURDAN, Jordan TESSIER à François VILLATTE, Catherine LABAT à Marie-Laurence DELMAR, Bernard BAUDEAN à Michel SEJOURNE.

ABSENTS : néant

* pouvoir à Michel BORDERIE pour les points I, III, IV, VI, VII, IX, X

** arrivée de Jérôme PAPATANASIOS avant le vote du point II.

Madame Nathalie TRAPY est désignée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal est adopté à la majorité (20 voix pour, 6 abstentions).

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le point 12 est retiré de l'ordre du jour à la demande de Madame Tréboutte. En effet, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat pour le budget annexe Lotissement de la Pommeraie, ce dernier ayant fait l'objet d'une clôture au 31 décembre 2019. Par contre, les résultats de l'exercice 2019 de ce même budget doivent être intégrés aux résultats de clôture 2019 du budget principal.

Pour les autres budgets, il sera proposé, lors de cette séance, des délibérations d'affectations de résultats à 0 ; cette démarche permettra à la prochaine équipe d'affecter les résultats comme elle le souhaitera.

Monsieur le Maire propose également le rajout d'un point à l'ordre du jour qui devra être porté en point XVI, à la fin de cette séance. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il quitte la salle et ne reviendra qu'au moment de la présentation du point XII. Ceci s'explique par le fait qu'il ne peut pas être présent lors des votes des comptes administratifs, en sa qualité d'ordonnateur et, afin d'éviter des allers et retours, il donne pouvoir à Michel Borderie pour les autres points.

FINANCES

I. Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Principal du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

II. Budget Principal – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			

011- Charges à caractère général	677 320.39 €	846 100.00 €	673 553.87 €
Dont :			
. achats (chapitre 60)	395 556.67 €	470 800.00 €	387 241.13 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62)	265 825.72 €	356 700.00 €	270 799.74 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	15 938.00 €	18 600.00 €	15 513.00 €
012 – Charges de personnel et assimilées	1 318 609.57 €	1 472 900.00 €	1 314 538.10 €
014 – Atténuation de produits	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €
Dont :			
. reversement loi SRU	0.00 €	0.00 €	0.00 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	185 505.00 €	185 505.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	360 647.39 €	398 325.00 €	361 072.19 €
Dont :			
. subventions	47 665.00 €	60 585.00 €	44 800.00 €
. participations aux organismes	209 417.81 €	224 050.00 €	212 966.11 €
. indemnités et charges des élus	103 559.58 €	111 090.00 €	102 233.33 €
. Pertes sur créances irrécouvrables	0.00 €	1 500.00 €	79.22 €
66 – Charges financières	37 830.58 €	58 040.00 €	58 039.32 €
67 – Charges exceptionnelles	14 014.96 €	5 000.00 €	399.40 €
68 - Provisions	763.61 €	2 000.00 €	1 811.29 €
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	33 915.96 €	0.00 €
Sous-total dépenses réelles	2 594 691.50 €	3 001 785.96 €	2 594 919.17 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		895 924.30 €	
042 – Comptes 67 et 68	426 925.79 €	424 108.93 €	414 212.93 €
Dont :			
. Amortissements	405 245.79 €	424 108.93 €	404 212.93 €
. Cession	21 680.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Sous-total opérations d'ordre	426 925.79 €	1 320 033.23 €	414 212.93 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 021 617.29 €	4 321 819.19 €	3 009 132.10 €

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont diminué de 0.41 % par rapport à 2018 malgré un taux d'inflation évalué à 1.4 % pour 2019.

❖ **Les dépenses réelles de fonctionnement ont été maîtrisées et restent donc stables (+ 0.01 %). Les principaux constats sont les suivants :**

- Les achats de matières premières ont diminués de 2.1 % : maîtrise des consommations d'énergies malgré le fonctionnement de nouveaux équipements (Cimetière de Blanzac, Serre Pédagogique, Maison de Quartier à Peymilou) et les hausses tarifaires, conséquences des remplacements d'équipements énergivores (éclairage public, lampes led dans les bâtiments), baisse des dépenses de carburants grâce à l'achat de véhicules électriques, meilleure gestion des quantités servies au restaurant d'Enfants afin de limiter le gaspillage alimentaire.
- Les charges liées aux services extérieurs ont légèrement augmenté (+ 1.87 %) : prestations d'entretien du patrimoine existant (décompactage d'un terrain de football au complexe sportif afin de réduire la consommation de produits phytosanitaires et d'eau destinée à l'arrosage, balayage mécanique de la voirie, entretien des installations d'assainissement individuelles, climatisations et systèmes de chauffage), contrôles des équipements afin d'assurer la sécurité des usagers (aires de jeux, alarmes incendie, défibrillateurs). Les cotisations d'assurances continuent d'augmenter. La Ville poursuit ses efforts en matière d'organisation d'évènements divers (manifestations municipales tout au long de l'année, cérémonies, inauguration de la serre), de soutien des actions des différents partenaires (associations, Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes, Conseil Départemental dans le cadre des activités « Séniors à Nous La Forme ») et de communication auprès de ses administrés

(magazines municipaux, site de la Ville). De nouveaux équipements permettent d'assurer un service public de qualité (déploiement du Wifi, développement de la flotte mobile et création d'adresses de messageries professionnelles).

Cette hausse s'explique également par le paiement à ce chapitre des frais de mise à disposition du personnel de la CAB sur les temps périscolaires pour les années 2018 et 2019, tel que prévu par la CLECT et le financement de formations réalisées par les agents de la Collectivité, notamment dans le cadre du Compte Personnel de Formation.

Cette augmentation est atténuée par l'accroissement des interventions des agents du service technique (travaux en régie), ce qui entraîne une réduction des dépenses relatives à l'intervention des entreprises privées pour l'entretien des équipements et bâtiments communaux.

- Les impôts et taxes ont légèrement diminué (- 2.67 %) : ceci s'explique par l'obtention d'un dégrèvement de taxe foncière sur le bâtiment de l'Epicerie Sociale.
- Les charges de personnel et assimilées ont légèrement baissé (- 0.45 %) malgré la mise en œuvre du RIFSEEP, le remplacement des agents en arrêts maladie, congés longue durée ou congés maternité afin d'assurer la continuité du service public et l'attribution d'heures supplémentaires sur le service de restauration afin de palier à des restrictions médicales d'agents titulaires.

Cette baisse s'explique par le recrutement de contractuels sur des emplois permanents dans l'attente de recrutements statutaires de personnels répondant aux besoins de la Collectivité, à la restructuration d'emplois suite aux départs en retraite ou reclassements professionnels intervenus en 2019 et au recrutement de cinq agents dans le cadre de contrats aidés (PEC), ce dispositif permettant à la Commune de former des personnes susceptibles d'assurer les remplacements d'agents suite aux futurs départs en retraite.

Il est important de noter une forte augmentation des dépenses liées au recours à une société extérieure associative pour palier aux remplacements des agents en arrêts maladie, notamment pour les services « Entretien des Bâtiments » et « Restauration Collective ».

- L'attribution de compensation versée à la CAB dans le cadre du transfert des compétences est restée stable par rapport à 2018.
- Les dépenses réalisées par la Commune sur les exercices antérieurs en matière de construction de logements sociaux ont permis encore cette année de ne pas être redevable de la pénalité applicable dans le cadre de la loi SRU.
- Les autres charges de gestion courantes sont restées stables. Elles incluent :
 - les indemnités versées aux élus et les charges, les frais de formations (DIF élus et formations liées à l'exercice de mandats locaux). A noter en 2019 le retour obligatoire du versement des cotisations relatives à l'alimentation du fonds de financement de l'allocation de fin de mandat ;
 - les participations obligatoires ou non diverses aux organismes extérieurs : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (+ 4.14 %), le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (10.05 € par habitant en 2019 contre 8.76 € en 2018), l'Agence Technique Départementale (adhésion annuelle et assistance informatique, suivi du Règlement Général de Protection des Données), le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (- 6.25 %), l'Union des Maires de la Dordogne et l'Association des Petites Villes de France, la Société de Protection des Animaux ;
 - les subventions aux associations : malgré le maintien de l'enveloppe inscrite au budget en 2019, le nombre de dossiers de demandes a diminué (dissolution des associations Prigonrieux Solidarité et Mieux Vivre Ensemble notamment) ;
 - le Fonds d'Initiative Culturelle (3 000 € attribués pour l'organisation du Festival La Claque) ;
 - les subventions culturelles versées aux écoles : 226 élèves répartis sur les trois écoles ont bénéficié de cette dotation et 71 élèves des classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Élémentaire ont pu participer à un voyage scolaire en fin d'année.
- Les charges financières ont augmenté de 53.58 % par rapport à 2018. Ceci s'explique notamment par la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2019.
- Les charges exceptionnelles ont fortement baissé en raison des nombreuses

- régularisations faites en 2018 sur des écritures passées sur des exercices antérieurs.
- Les provisions qui permettent d'anticiper le recouvrement difficile d'une recette d'un tiers (locataires, accueils périscolaires ...).

❖ **Les opérations « d'ordre » de fonctionnement ont quant à elles légèrement baissé de 2.94 %. Elles incluent :**

- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
- La réalisation en 2019 d'écritures de cessions relatives à la vente d'un terrain rue Renaudat à l'association Question de Culture.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
013 – Atténuation des charges (personnel – compte 64)	74 101.42 €	71 306.30 €	101 749.98 €
70 – Produits de services	233 682.28 €	214 344.00 €	243 272.68 €
Dont :			
. Concessions cimetièrè	6 762.20 €	3 500.00 €	6 010.00 €
. Occupation du domaine public	5 065.00 €	5 000.00 €	5 394.37 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	96 431.90 €	95 400.00 €	105 941.76 €
. Participation CAF et MSA	39 628.37 €	40 000.00 €	41 567.96 €
. Locations du minibus et régie photocopies	2 124.37 €	2 000.00 €	2 930.80 €
. Versement CAB	81 036.14 €	65 000.00 €	77 039.27 €
73 – Impôts et taxes	1 893 148.18 €	1 940 555.00 €	1 943 500.52 €
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 739 342.00 €	1 796 902.00 €	1 796 315.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	27 458.00 €	27 501.00 €	27 501.00 €
. FNGIR	5 167.00 €	5 171.00 €	5 171.00 €
. FPIC	80 314.00 €	65 002.00 €	65 002.00 €
. Taxe additionnelle	38 703.18 €	40 522.00 €	40 527.52 €
74 – Dotations et participations	856 805.05 €	888 790.00 €	876 925.09 €
Dont :			
. DGF	765 958.00 €	784 655.00 €	770 905.00 €
. Compensation impôt TF et TH	81 316.00 €	85 007.00 €	85 007.00 €
. FCTVA de fonctionnement	750.25 €	1 000.00 €	2 885.00 €
. Participation Etat au TAP et FIPHP	8 092.00 €	16 250.00 €	16 250.00 €
75 – Autres produits de gestion	32 255.80 €	31 000.00 €	33 673.36 €
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	23 812.10 €	23 000.00 €	25 126.09 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	8 443.70 €	8 000.00 €	8 547.27 €
76 – Produits financiers	17 120.38 €	10 244.00 €	10 250.68 €
77 – Produits exceptionnels	58 144.78 €	27 490.66 €	38 912.10 €
78 – Reprise sur provisions	301.13 €	0.00 €	763.61 €
Sous-total recettes réelles	3 165 574.92 €	3 183 729.96 €	3 249 048.02 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		1 014 020.79 €	
042 – Articles 722 et 777	76 261.80 €	124 068.44 €	124 058.20 €
Dont :			
. Amortissements	55 413.29 €	61 844.44 €	61 844.44 €
. Travaux en régie	20 848.51 €	62 224.00 €	62 213.76 €

Sous-total opérations d'ordre	76 261.80 €	1 138 078.99 €	124 058.20 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 241 836.72 €	4 321 819.19 €	3 373 106.22 €

D'une manière générale, il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 4.05 % par rapport à 2018. Les principaux constats sont les suivants :

❖ **Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté globalement de 2.64 %.**

- Les atténuations de charges ont augmenté de 37.31 % : un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) supplémentaire en 2019, remboursements d'indemnités journalières pour trois agents en congés longue maladie ou congés longue durée ou pour des agents contractuels en arrêts maladie ordinaire, de frais d'intégration d'un stagiaire reconnu travailleur handicapé par le Centre de Gestion de la Dordogne, de frais de formation d'un agent ayant quitté la Collectivité moins de trois ans après sa titularisation.
- L'augmentation des produits de services de 4.1 % s'explique par la hausse des recettes liées aux refacturations aux familles et remboursements par la CAF et la MSA des prestations assurées par les structures d'accueils périscolaires (accroissement des effectifs), aux locations des locaux et matériel communaux et à l'augmentation des redevances d'occupation du domaine public.
Ce chapitre inclus également les ventes de concessions dans les cimetières (de nombreuses régularisations intervenues en 2018 pour des concessions non perpétuelles explique la baisse des recettes liées) et le remboursement par la CAB et le SIEDEL de moyens mis à disposition par la Ville dans le cadre du fonctionnement du Centre de Loisirs, le remboursement des fluides de la Médiathèque et des prestations mécaniques, la confection des repas des micro crèches.
- Les recettes relatives aux impôts et taxes ont augmenté de 2.66 % : stabilité des taux d'imposition mais augmentation des bases des recettes des impôts ménages, hausse des recettes de taxe additionnelle versée au titre des cessions de biens et de taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles. Cette hausse est atténuée par la diminution du FPIC. Les montants versés au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire et du FNGIR restent stables.
- Les dotations et participations ont augmenté de 2.35 % : légère hausse des recettes de Dotations Globales de Fonctionnement, des compensations des taxes foncière et d'habitation au titre des exonérations accordées aux administrés défavorisés, du Fonds de Compensation de la TVA relatif à des dépenses effectuées en 2018, des dotations versées par l'Etat dans le cadre des remboursements des frais d'organisation des élections européennes, de mise en place du service minimum dans les écoles lors des grèves des enseignants et des dépenses réalisées par la Ville pour faciliter l'insertion des agents handicapés.
La participation forfaitaire versée par l'Etat pour compenser les frais liés à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) a été maintenue en 2019 à hauteur de 50 € par élève.
- Les autres produits de gestion ont augmenté de 4.39 % : recettes de locations en progression compte tenu de l'occupation sans interruption en 2019 des logements locatifs et du suivi de la révision annuelle des loyers. Les locations des salles municipales et du matériel ont été identiques à celles de l'année passée.
- Les produits financiers ont baissé de 40.13 %. Ceci s'explique par la régularisation en 2018 des retards de remboursements par la CAB de la dette liée au transfert de la Médiathèque.
Les produits exceptionnels ont baissé de 33.08 %. Ceci s'explique principalement par la diminution des produits de cessions (seule vente intervenue en 2019 : terrain rue Renaudat à Question de Culture) et des sinistres survenus durant l'année. Cette baisse est atténuée par le remboursement de consommations d'eau prélevées à tort l'année précédente.

❖ **Les opérations « d'ordre » de fonctionnement ont augmenté de 62.67 %.**

Ceci s'explique principalement par l'accroissement des travaux en régie réalisés en interne par les agents du Pôle Technique en 2019.

Avec des dépenses s'élevant à 3 009 132.10 € et des recettes s'élevant à 3 373 106.22 €, la Ville a dégagé en 2019 un excédent de fonctionnement de 363 974.12€.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (1 514 020.79 € – 500 000 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2019 s'élève à 1 377 994.91 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation des grandes opérations réalisées en 2019 :

- Les « Opérations diverses » regroupent des achats non inclus dans une opération spécifique (éclairage public, équipements de voirie, enfouissement de lignes téléphoniques, matériel pour le Restaurant d'Enfants et les Accueils périscolaires, mise en place de sous-compteurs pour faciliter les refacturations de charges aux divers occupants de nos locaux) ;
- L'opération « Matériel Pôle Technique » regroupe les achats d'équipements (rotavator, nettoyeur haute pression, motoculteur, souffleur, découpeur ponceur) nécessaires aux différentes missions exercées par les agents du Pôle et l'achat de matériel préconisé dans le cadre de l'EPAAST permettant de maintenir les agents présentant des contraintes physiques sur leurs missions et plus généralement d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe ;
- L'opération « Voirie » intègre les travaux de réfection de l'accès à la Zone Artisanale de Sivadal et du parking allée des jardins et de ses abords ;
- L'opération « Travaux bâtiments » regroupe les travaux effectués sur les bâtiments communaux (réfection du système d'assainissement de la Salle de Peymilou et du logement d'urgence, changement du volet roulant au Restaurant d'Enfants, ...) et l'étude réalisée préalablement au lancement des travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans les écoles ;
- L'opération « Informatique – Mobilier » inclus les achats de mobiliers et équipements pour les différents sites de la Ville (poursuite de l'équipement numérique des écoles, mobiliers écoles, mairie, accueils périscolaires et serre, jeux extérieurs dans les écoles, racks de stockage aux ateliers municipaux, ...) ;
- L'opération « Achat de terrains » intègre le rachat des parties communes du Lotissement de la Pommeraie et l'acquisition d'une parcelle de terrain au Cinquet ;
- L'opération « Achat de véhicules » se limite en 2019 à l'acquisition d'une benne utilisée par les agents du Pôle Technique ;
- L'opération « Aménagement de la RD32 » inclue des prestations de maîtrise d'œuvre liées à l'élaboration de l'Avant-Projet Détaillé et des frais de passage de caméra dans le réseau pluvial ;
- L'opération « Aménagement de la salle des fêtes en Espace Socio-Culturel » se limite en 2019 à l'acquisition d'équipements pour la cuisine et à des travaux de dépose d'un compteur électrique ;
- L'opération « Aménagement d'une maison de quartier à Peymilou » comprend des travaux de pose d'un revêtement bicouches aux abords de la salle ;
- L'opération « Plan informatique » regroupe les dépenses liées à l'équipement de l'ensemble des services municipaux en matériel informatique adapté et d'un nouveau serveur installé dans une salle réservée à cet effet permettant la mise en réseau de tous les agents en assurant une parfaite sécurité des données, au déploiement du wifi public gratuit, à l'achat de logiciels pour les services municipaux et les écoles ;
- L'opération « Serre pédagogique » comprend l'achat et l'installation d'un poêle à granules permettant d'accroître les périodes d'utilisation de l'équipement et l'acquisition de petits équipements divers (réfrigérateur pour les goûters des enfants, outillage) ;
- L'opération « Nouveau cimetière » regroupe les dépenses liées à l'achat de cavurnes supplémentaires et à la mise en place de signalétique dans les allées et à l'entrée du Cimetière de Blanzac ;
- L'opération « Réhabilitation du busage de la Gouyne » concerne toutes les dépenses liées aux études préalables au lancement des travaux (études géotechniques, auscultation et modélisation en 3D des canalisations), aux missions de maîtrise d'œuvre et de Sécurité et Protection de la Santé et aux frais de publicité du marché de travaux.

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et des opérations dites « d'ordre » d'investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
Les grandes opérations (présentées ci-dessus)	1 475 498.57 €	4 493 493.47 €	566 548.30 €
Opérations financières	158 712.07 €	776 586.77 €	175 479.77 €
Dont :			
. Emprunts	148 036.30 €	766 386.77 €	166 386.67 €
. Emprunts SDE24	10 675.77 €	7 950.00 €	7 943.09 €
. Cautions	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €
. Reversement taxe d'aménagement		800.00 €	700.34 €
. Remboursement trop perçu subvention		450.00 €	449.67 €
020 – Dépenses imprévues	0.00 €	112 174.14 €	0.00 €
Sous-total dépenses réelles	1 634 210.64 €	5 382 254.38 €	742 028.07 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Déficit d'investissement		295 511.17 €	
040 – Comptes 13 et 21	76 261.80 €	124 068.44€	124 058.20 €
Dont :			
. Amortissements	55 413.29 €	61 844.44 €	61 844.44 €
. Travaux en régie	20 848.51 €	62 224.00 €	62 213.76 €
Sous-total opérations d'ordre	76 261.80 €	419 579.61 €	124 058.20 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 710 471.93 €	5 801 833.99 €	866 086.27 €

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont diminué de 32.09 %.

❖ **Les dépenses réelles d'investissement ont diminué de 54.59 %. Ceci s'explique notamment par :**

- La baisse des dépenses relatives aux grandes opérations : l'année 2019 aura permis de finaliser des opérations dont les principaux travaux ont été réalisés sur les exercices antérieurs (aménagement de l'Espace Socio-Culturel, de la Maison de Quartier de Peymilou, de la Serre Pédagogique, de la 1^{ère} tranche du Cimetière de Blanzac) ou de préparer les opérations importantes à venir (réhabilitation du busage de la Gouyne, aménagement de la 2^{ème} tranche de la RD32). De plus, les dépenses relatives à l'acquisition de terrains ont diminué à défaut d'opportunités intéressantes pour la Ville en 2019. Enfin, aucun nouveau projet n'a été lancé volontairement compte tenu du renouvellement des instances en 2020.
Certaines de ses opérations nécessitent le report d'une partie des crédits votés en 2019 sur l'exercice 2020 (Restes à Réaliser de dépenses 2019 de 320 478.22 €).
- Cette diminution est atténuée par l'augmentation de 10.56 % des opérations financières qui s'explique principalement par la contractualisation d'un nouvel emprunt en 2019. Il est important de noter l'extinction d'un emprunt contracté auprès du SDE24 dans le courant de l'année 2019.

❖ **Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont augmenté de 62.67 %. Ceci s'explique principalement par la hausse des travaux en régie réalisés en interne par les agents du Pôle Technique.**

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette

section pour réaliser ces opérations. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et des opérations dites « d'ordre ».

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
Financement des grandes opérations	224 459.24 €	1 920 284.06 €	662 060.51 €
024 – Produits de cessions	0.00 €	10 800.00 €	0.00 €
10 – Opérations financières	439 328.70 €	660 000.00 €	675 320.00 €
Dont :			
. FCTVA	127 184.20 €	145 000.00 €	162 338.00 €
. Taxe d'aménagement	12 144.50 €	15 000.00 €	12 982.00 €
. Affectation du résultat	300 000.00 €	500 000.00 €	500 000.00 €
16 – Emprunt et Cautions	0.00 €	1 501 000.00 €	1 500 000.00 €
Dont :			
. Emprunt		1 500 000.00 €	1 500 000.00 €
. Cautions		1 000.00 €	0.00 €
27 – Autres Immobilisations Financières :	45 791.22 €	389 716.70 €	389 717.69 €
Dont :			
. Emprunts voirie et médiathèque		23 194.00 €	23 194.99 €
. Rbt avance Budgets Annexes		366 522.70 €	366 522.70 €
Sous-total recettes réelles	709 579.16 €	4 481 800.76 €	3 227 098.20 €
OPERATIONS D'ORDRE			
021 – Virement de la section de fonctionnement		895 924.30 €	
040 – Comptes 192, 21 et 28	426 925.79 €	424 108.93 €	414 212.93 €
Dont :			
. Amortissements	405 245.79 €	424 108.93 €	404 212.93 €
. Cessions	21 680.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Sous-total opérations d'ordre	426 925.79 €	1 320 033.23 €	414 212.93 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 136 504.95 €	5 801 833. 99 €	3 641 311.13 €

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont fortement augmenté (+ 220.42 %).

❖ **Les recettes réelles d'investissement ont augmenté de 354.79 %. Les principaux constats sont les suivants :**

- Le montant des recettes des subventions des grandes opérations a augmenté de 194.96 %. Cette hausse s'explique notamment par :
 - La régularisation de versements de subventions concernant des travaux réalisés sur les exercices antérieurs, notamment provenant du Conseil Départemental de la Dordogne (Espace Socio Culturel, Maison de Quartier de Peymilou, Serre Pédagogique, Epicerie Sociale) et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (CEE TEPCV concernant les changements des menuiseries de l'Hôtel de Ville, de l'Ecole Élémentaire, de La Poste et de la chaudière de l'Ecole Maternelle) ;
 - Le versement d'une avance sur la subvention attribuée par le Conseil Régional dans le cadre des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne ;
 - L'encaissement d'une aide européenne en faveur du déploiement du Wifi public.
- La part des subventions attribuées (actées par arrêté attributif ou délibérations) inscrites en 2019 et reportée sur l'exercice 2020 s'élève à 672 667.94 € (Restes A Réaliser).
- Les opérations financières ont augmenté de 53.72 %. Elles regroupent :
 - L'affectation du résultat ;
 - Le FCTVA, en hausse par rapport à 2018 (augmentation du montant des dépenses déclarées éligibles) ;
 - Les taxes d'aménagement perçues sur les permis de construire déposés ;

- Les emprunts et cautions : ce chapitre intègre le versement des fonds relatifs à l'emprunt contracté en 2019 pour financer une partie des travaux de réhabilitation du busage de La Gouyne ;
- Les autres immobilisations financières qui regroupent les remboursements de l'avance faite par le budget principal au budget annexe du Lotissement de la Pommeraie et de la CAB des emprunts contractés par la Ville pour la voirie et la médiathèque.

❖ **Les opérations dites « d'ordre » d'investissement ont légèrement baisse (-2.98 %). Elles regroupent :**

- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement ;
- La réalisation en 2019 d'écritures de cessions relatives à la vente du terrain à l'association Question de Culture situé rue Renaudat.

Avec des dépenses s'élevant à 866 086.27 € et des recettes s'élevant à 3 641 311.13 €, la Ville a dégagé un excédent d'investissement de 2 775 224.86 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (- 295 511.17 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2019 fait apparaître un excédent de 2 479 713.69 €.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (19 voix pour, 7 abstentions), le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

III. Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget principal au sein du budget 2020.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	- 295 511.17 €		2 775 224.86 €	2 479 713.69 €	320 478.22 € 1 059 536.56 €	739 058.34 €	3 218 772.03 €
FONCTIONNEMENT	1 514 020.79 €	500 000,00 €	363 974.12 €	1 377 994.91 €			1 377 994.91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement peut faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1					1 377 994.91 €
Affectation obligatoire :					
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					0 €
Solde disponible affecté comme suit :					
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)					0 €
Total affecté au c/ 1068 :					0 €
	CHAPITRE 001	INVESTISSEMENT	RECETTES	BP (n)	3 218 772.03 €
	CHAPITRE 002	FONCTIONNEMENT	RECETTES	BP (n)	1 377 994.91 €

IV. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe Hôtel d'Entreprises de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe de l'Hôtel d'Entreprises du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

V. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES RÉELLES			

011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	9 270.57 €	23 500.00 €	8 751.00 €
012- Charges de personnel	2 342.37 €	3 000.00 €	2 720.80 €
65- Autres charges de gestion courante	1.15 €	10.00 €	0 €
66- Charges financières	0 €	550.00 €	0 €
67- Charges exceptionnelles	0 €	1 210.00 €	0 €
68- Provisions	0 €	1 000.00 €	0 €
022 – Dépenses imprévues	0 €	946.18 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	11 614.09 €	30 216.18 €	11 471.80 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		100 000.00 €	
042 – Article 6811 - Amortissements	18 753.41 €	18 168.00 €	18 168.00 €
Sous-total opérations d'ordre	18 753.41 €	118 168.00 €	18 168.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 367.50 €	148 384.18 €	29 639.80 €

D'une manière générale, il est constaté que les dépenses de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2018.

Elles regroupent essentiellement :

- Les charges à caractère général en baisse par rapport à 2018 (- 5.6 %). Ceci s'explique principalement par la régularisation de la prise en charge des factures d'eau des parties communes par le Syndic qui répartit ensuite aux deux propriétaires, la baisse des dépenses liées à l'entretien courant des locaux qui nous appartiennent ;
- Les charges de personnel correspondant au personnel communal mis à disposition par le budget principal au budget annexe Hôtel d'Entreprises pour la gestion de ce service ;
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
75 – Autres produits de gestion (locations, produits divers de gestion courante)	25 774.03 €	26 100.00 €	26 176.74 €
77 – Produits exceptionnels	0 €	0 €	424.00 €
78 – Reprise sur provisions	100.54 €	0 €	100.54 €
Sous-total recettes réelles	25 874.57 €	26 100.00 €	26 701.28 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		115 148.18 €	
042 – Article 777 – Amortissement subventions	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €

Sous-total opérations d'ordre	7 136.00 €	122 284.18 €	7 136.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 010.57 €	148 384.18 €	33 837.28 €

D'une manière générale, comme pour les dépenses, les recettes sont restées stables par rapport à 2018.

Elles regroupent :

- Les produits de gestion : la hausse de ces recettes s'explique par la location d'une partie du local vacant durant l'année 2019. A noter cependant que la partie restante de ce local est toujours inoccupée ;
- Les produits exceptionnels qui intègrent le remboursement de la taxe foncière de la totalité de l'immeuble par le Syndic, la dépense incombant à la Ville étant ensuite reprise en dépenses en fonction du montant qui concerne les parties lui appartenant.
- Les reprises sur provisions qui proviennent du paiement partiel d'une dette de loyers impayés d'un des locataires.

Avec des dépenses s'élevant à 29 639.80 € et des recettes s'élevant à 33 837.28 €, la Ville a dégagé un excédent de 4 197.48 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (215 148.18 € - 100 000.00 € d'affectation du résultat), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2019 s'élève à 119 345.66 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunt et dettes	7 360.01 €	9 600.00 €	6 564.01 €
Dont :			
. Emprunt bancaire	6 564.01 €	6 600.00 €	6 564.01 €
. Remboursement de caution (locations)	796.00 €	3 000.00 €	0 €
23 – Immobilisations en cours	0 €	205 690.00 €	1 420.00 €
. Travaux	0 €	5 690.00 €	1 420.00 €
. Installations, matériels et outillages techniques	0 €	200 000.00 €	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	3 795.40 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	7 360.01 €	219 085.40 €	7 984.01 €
OPERATIONS D'ORDRE			
040 – Compte 13 - Amortissement	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
041 – Compte 13– Opérations patrimoniales	178 620.80 €	0 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	185 756.80 €	7 136.00 €	7 136.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	193 116.81 €	226 221.40 €	15 120.01 €

D'une manière générale, on constate que les dépenses d'investissement ont fortement

baissé par rapport à 2018. Ceci résulte de la mise en œuvre des amortissements en 2018.

Elles regroupent :

- Les emprunts et dettes qui correspondent au remboursement du capital de l'emprunt bancaire contracté qui reste identique à 2018 ;
- Les immobilisations en cours qui intègrent les travaux de création d'un nouvel espace d'archivage pour l'un des locataires de l'Hôtel d'Entreprises ;
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement en vue de leur renouvellement.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	8 294.13 €	100 000.00 €	100 000.00 €
16 – Emprunts et dettes : cautions	796.00 €	3 000.00 €	0 €
Sous-total recettes réelles	9 090.13 €	103 000.00 €	100 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Excédent d'investissement		5 053.40 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		100 000.00 €	
041 – Compte 13- Opérations patrimoniales	178 620.80 €	0 €	0 €
042 – Article 28138 - Amortissements	18 753.41 €	18 168.00 €	18 168.00 €
Sous-total opérations d'ordre	197 374.21 €	123 221.40 €	18 168.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	206 464.34 €	226 221.40 €	118 168.00 €

D'une manière générale, on constate que les recettes d'investissement ont baissé par rapport à 2018. Ceci résulte de la mise en œuvre des amortissements en 2018.

Elles regroupent :

- L'affectation de résultat dont le montant va permettre de financer une partie des travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- Les amortissements qui permettent d'évaluer la dépréciation des biens d'équipement de la commune en vue de leur renouvellement.

Avec des dépenses s'élevant à 15 120.01 € et des recettes s'élevant à 118 168.00 €, la Ville a dégagé un excédent d'investissement de 103 047.99 €.

En intégrant l'excédent de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (5 053.40 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2019 est de 108 101.39 €.

Le Conseil Municipal à la majorité (19 voix pour, 7 abstentions) approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.

VI. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Affectation du résultat de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe Hôtel d'Entreprises au sein du budget 2020.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	5 053.40 €		103 047.99 €	108 101.39 €	0 € 0 €	0 €	108 101.39 €
FONCTIONNEMENT	215 148.18 €	100 000,00 €	4 197.48 €	119 345.66 €			119 345.66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1	119 345.66 €	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0 €	
Total affecté au c/ 1068 :	0 €	
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT	RECETTES BP (n)	108 101.39 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT	RECETTES BP (n)	119 345.66 €

VII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VIII. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Approbation du

Compte Administratif de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	31.12 €	20 000.00 €	5.27 €
65 – Autres charges de gestion courante : apurement reliquats TVA	0 €	10 €	0.29 €
022- Dépenses imprévues	0 €	1 339.82 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	31.12 €	21 349.82 €	5.56 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		24 000.00 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	104 624.94 €	104 656.06 €	104 656.06 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	104 624.94 €	133 666.06 €	104 656.06 €

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	104 656.06 €	155 015.88 €	104 661.62 €
---	---------------------	---------------------	---------------------

Les dépenses de fonctionnement sont approximativement identiques à celles de l'exercice 2018.

Elles comprennent :

- Des charges à caractère général (électricité), qui se limitent à des frais de fermeture de compteur ;
- Des opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks qui n'ont pas évolué, aucun terrain n'ayant été vendu en 2019 (un terrain restant à vendre sur ce lotissement).

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	0 €	0 €	0 €
75- Autres produits de gestion courante : reliquats de TVA	0.29 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0.29 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		25 339.82 €	
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	104 656.06 €	124 666.06 €	104 661.33 €
043 - Les opération d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	104 656.06 €	155 015.88 €	104 661.33 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	104 656.35 €	155 015.88 €	104 661.33 €

Les dépenses de fonctionnement sont approximativement identiques à celles de l'exercice 2018.

Elles comprennent les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement qui correspondent aux écritures de gestion des stocks qui n'ont pas évolué, aucun terrain n'ayant été vendu en 2019 (un terrain restant à vendre sur ce lotissement).

Avec des dépenses s'élevant à 104 661.62 € et des recettes s'élevant à 104 661.33 €, la Ville a engendré un déficit de 0.29 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (25 339.82 €), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2019 est excédentaire de 25 339.53 €.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges d'investissement est réalisée à partir des dépenses réelles d'investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l'avance du budget principal	0 €	9 878.54 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	0 €	9 878.54 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement		0 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 656.06 €	124 666.06 €	104 661.33 €
Sous-total opérations d'ordre	104 656.06 €	124 666.06 €	104 661.33 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	104 656.06 €	134 544.60 €	104 661.33 €

On constate que les dépenses globales d'investissement sont restées approximativement identiques à celles de 2018.

Ceci s'explique par l'absence de vente de terrain cette année encore (stabilité des écritures de stocks) et de dépense réelle d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles d'investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	0 €	0 €	0 €
16 – Emprunts et dettes : avance du budget principal	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement		5 888.54 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		24 000.00 €	
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 624.94 €	104 656.06 €	104 656.06 €
Sous-total opérations d'ordre	104 624.94 €	134 544.60 €	104 656.06 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	104 624.94 €	134 544.60 €	104 656.06 €

On constate que les recettes globales d'investissement sont restées approximativement identiques à celles de 2018.

Ceci s'explique par :

- L'absence d'affectation du résultat au compte 1068 en 2019 (pas d'obligation compte tenu du résultat cumulé d'investissement excédentaire en 2018) ;
- L'absence de vente de terrain cette année encore (stabilité des écritures de stocks).

Avec des dépenses s'élevant à 104 661.33 € et des recettes s'élevant à 104 656.06 €, la Ville a engendré un déficit de 5.27 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (5 888.54 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2019 est excédentaire de 5 883.27 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 7 abstentions) approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

IX. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Affectation du résultat de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget annexe du Lotissement des Anciennes Ecoles au sein du budget 2020.

	RESULTAT DE L'EXERCICE (N-1)	AFFECTATION DE RESULTAT (N-1)	RESULTAT DE L'EXERCICE (N)	RESULTAT CUMULE	RESTES A REALISER (N-1)	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
					1/ Dépenses 2/ Recettes		
INVESTISSEMENT	5 888.54 €		- 5.27 €	5 883.27 €	0 € 0 €	0 €	5 883.27 €
FONCTIONNEMENT	25 339.82 €	0 €	- 0.29 €	25 339.53 €			25 339.53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/n-1	25 339.53 €	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0 €	
Total affecté au c/ 1068 :	0 €	
CHAPITRE 001 INVESTISSEMENT	RECETTES BP (n)	5 883.27 €
CHAPITRE 002 FONCTIONNEMENT	RECETTES BP (n)	25 339.53 €

X. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du Lotissement de La Pommeraie de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe du Lotissement de La Pommeraie du Trésorier Municipal pour l'exercice 2019 ;
- confirme que ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

XI. Budget Annexe Lotissement de la Pommeraie – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget en comparant les prévisions se rapportant à chaque chapitre et à chaque article budgétaire avec les réalisations (total des émissions de titres de recettes et mandats de dépenses correspondant à chaque article budgétaire).

Retraçant l'exécution budgétaire, il se présente sous la même forme que le budget. Il est établi par l'Ordonnateur et voté par l'Assemblée délibérante, hors la présence de l'ordonnateur, sous la Présidence de Michel Borderie, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le compte administratif se divise en deux sections :

- la section de fonctionnement qui enregistre les opérations nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la section d'investissement qui comprend essentiellement les opérations patrimoniales de la collectivité et leur financement.

Au sein de chaque section, les opérations comprennent :

- des opérations réelles (dépenses et recettes réelles) qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements. C'est donc sur ces dernières que portent les analyses du présent document ;
- des opérations dites « d'ordre » qui se caractérisent par l'absence d'influence sur la trésorerie de la collectivité.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature. L'analyse des charges de fonctionnement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	1 502.98 €	12 510.00 €	1 183.38 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	0 €	10.00 €	1.10 €
022- Dépenses imprévues	0 €	472.60 €	0 €
Sous-total dépenses réelles	1 502.98 €	12 992.60 €	1 184.48 €

OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement		108 420.00 €	
042 – Opérations d'ordre en section : stocks	234 034.50 €	478 620.96 €	472 242.16 €
043 - Opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	234 034.50 €	592 050.96 €	472 242.16 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	235 537.48 €	605 043.56 €	473 426.64 €

Il est constaté que les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2018.

Ceci s'explique par la réalisation des écritures d'ordre préalables à la clôture du budget annexe, l'ensemble des lots de ce lotissement étant vendus.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature. L'analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d'ordre » de fonctionnement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	0 €	191 452.25 €	187 218.40 €
75- Produits de gestion courante : apurement reliquats TVA	0.21 €	0 €	0 €
77- Produits exceptionnels : subventions	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0.21 €	191 452.25 €	187 218.40 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement		160 487.83 €	
042 – Opérations d'ordre en section : stocks	235 537.48 €	243 083.48 €	236 704.68 €
043 - Opération d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	0 €	5 010.00 €	17.28 €
Sous-total opérations d'ordre	235 537.48 €	408 581.31 €	236 721.96 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	235 537.69 €	600 033.56 €	423 940.36 €

Il est constaté que les recettes de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2018.

Ceci s'explique par la vente du dernier lot de ce lotissement et par la vente des parties communes au budget principal.

Avec des dépenses s'élevant à 473 426.64 € et des recettes s'élevant à 423 940.36 €, la Ville a dégagé un déficit de 49 486.28 €.

En intégrant le déficit de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (160 487.83), le résultat de clôture cumulé de la section de fonctionnement 2019 est excédentaire de 111 001.55 €.

Compte tenu de la clôture du budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » au 31 décembre 2019, cet excédent va donc être reporté sur le budget principal en recettes de fonctionnement, au 002 (résultat de fonctionnement reporté).

PARTIE 2 – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d’investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l’exercice, les charges de même nature. L’analyse des charges d’investissement est réalisée à partir des dépenses réelles et les opérations dites « d’ordre » d’investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l’avance du budget principal	0 €	366 522.70 €	366 522.70 €
Sous-total dépenses réelles	0 €	366 522.70 €	366 522.70 €
OPERATIONS D’ORDRE			
001- Déficit d’investissement		0 €	
040- Opération d’ordre entre sections : stocks	235 537.48 €	243 083.48 €	236 704.68 €
Sous-total opérations d’ordre	235 537.48 €	243 083.48 €	236 704.68 €
TOTAL DEPENSES D’INVESTISSEMENT	235 537.48 €	609 606.18 €	603 227.38 €

On constate que les dépenses d’investissement ont augmenté par rapport à 2018.

Ceci s’explique par le remboursement de l’avance faite par le budget principal lors de l’ouverture de ce budget annexe.

B – Les Recettes

Les recettes d’investissement sont les ressources disponibles sur la section d’investissement. L’analyse de ces dernières est réalisée à partir des recettes réelles et les opérations dites « d’ordre » d’investissement.

	CA 2018	BP 2019	CA 2019
RECETTES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	0 €	0 €	0 €
Sous-total recettes réelles	0 €	0 €	0 €
OPERATIONS D’ORDRE			
001- Excédent d’investissement		199 529.68 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		108 420.00 €	
040- Opération d’ordre entre sections : stocks	234 034.50 €	478 620.96 €	472 242.16 €
Sous-total opérations d’ordre	234 034.50 €	786 570.64 €	472 242.16 €
TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT	234 034.50 €	786 570.64 €	472 242.16 €

On constate que les recettes d’investissement ont augmenté par rapport à 2018.

Ceci s'explique par la réalisation des écritures d'ordre préalables à la clôture du budget annexe, l'ensemble des lots de ce lotissement étant vendus.

Avec des dépenses s'élevant à 603 227.38 € et des recettes s'élevant à 472 242.16 €, la Ville a engendré un déficit de 130 985.22 €.

En intégrant le résultat de l'exercice 2019 au résultat de clôture 2018 (199 529.68 €), le résultat de clôture cumulé de la section d'investissement 2019 est excédentaire de 68 544.46 €.

Compte tenu de la clôture du budget annexe « Lotissement de la Pommeraie » au 31 décembre 2019, cet excédent va donc être reporté sur le budget principal, en recettes d'investissement, au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 voix pour, 7 abstentions), approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe du « Lotissement de la Pommeraie ».

XII. Budget Principal – Examen et vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Lors de sa séance du 16 janvier 2020, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires 2020.

Ce débat a permis de dégager les lignes directrices qui ont servi à l'élaboration du projet de budget primitif 2020 en tenant compte du renouvellement des instances municipales qui doit intervenir en mars prochain.

Le vote précoce du budget amène plusieurs conséquences :

- la Ville ne dispose pas de toutes les informations officielles, notamment concernant les dotations de l'Etat et les bases d'imposition ;
- ces incertitudes nécessiteront, en cours d'année 2020, l'adoption de décisions modificatives permettant d'effectuer des ajustements budgétaires.

En conséquence, le budget primitif 2020 a été construit en tenant compte des orientations budgétaires débattues, à partir de la prévision budgétaire 2019 (intégrant le budget primitif et les décisions modificatives), de l'exécution budgétaire 2019 et de l'intégration des résultats de clôture de l'exercice précédent.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général	846 100.00 €	673 553.87 €	813 300.00 €
Dont :			
. achats (chapitre 60)	470 800.00 €	387 241.13 €	447 000.00 €
. services extérieurs (chapitres 61 et 62)	356 700.00 €	270 799.74 €	346 600.00 €
. impôts et taxes (chapitre 63 sauf 6331, 6332 et 6336 inclus dans chapitre suivant)	18 600.00 €	15 513.00 €	19 700.00 €
012 – Charges de personnel et assimilés	1 472 900.00 €	1 314 538.10 €	1 336 800.00 €
Dont :			
. charges de personnel (compte 64 et articles 6331, 6332 et 6336)	1 430 900.00 €	1 314 538.10 €	1 336 800.00 €
. mise à disposition d'agent de la CAB (article 6216)	42 000.00 €	0.00 €	0 €

014 – Atténuation de produits	185 505.00 €	185 505.00 €	197 756.00 €
Dont :			
. reversement loi SRU	0 €	0 €	10 000.00 €
. attribution de compensation	185 505.00 €	185 505.00 €	187 756.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	398 325.00 €	361 072.19 €	387 706.00 €
Dont :			
. subventions	60 585.00 €	44 800.00 €	53 385.00 €
. participations aux organismes	224 050.00 €	212 966.11 €	225 865.00 €
. indemnités et charges des élus	111 090.00 €	102 233.33 €	105 856.00 €
. Pertes sur créances irrécouvrables	1 500.00 €	79.22 €	1 500.00 €
66 – Charges financières	58 040.00 €	58 039.32 €	70 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00 €	399.40 €	5 000.00 €
68 - Provisions	2 000.00 €	1 811.29 €	2 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	33 915.96 €	0 €	34 123.85 €
Sous-total dépenses réelles	3 001 785.96 €	2 594 919.17 €	2 846 685.85 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	895 924.30 €		1 230 000.00 €
042 – Comptes 67 et 68	424 108.93 €	414 212.93 €	471 052.61 €
Dont :			
. Amortissements	424 108.93 €	404 212.93 €	471 052.61 €
. Cession	0 €	10 000.00 €	0 €
Sous-total opérations d'ordre	1 320 033.23 €	414 212.93 €	1 701 052.61 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 321 819.19 € €	3 009 132.10 €	4 547 738.46 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 4 547 738.46 €, en hausse de 5.23 % par rapport au BP 2019. Toutefois, cette augmentation est essentiellement la conséquence de l'évolution des crédits relatifs aux opérations d'ordre (virement à la section de fonctionnement et amortissements), les dépenses réelles de fonctionnement étant en baisse de 5.17 % par rapport au BP 2019.

➤ **Les charges à caractère général**

Le montant prévisionnel des dépenses à caractère général s'élève à 813 300 €.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- Les charges d'eau, de collecte des eaux usées, d'électricité, de chauffage, de carburants pour l'ensemble des bâtiments, équipements et véhicules municipaux ;
- L'achat de fournitures et de matériel de petit équipement permettant la réalisation de travaux d'entretien en régie (rayonnage du local archives de l'Hôtel de Ville, plateforme calcaire aux ateliers municipaux, travaux divers et installation de nouveaux équipements dans les locaux scolaires et périscolaires), de consommables pour l'entretien et le fonctionnement de nos structures (restaurants d'enfants, serre pédagogique, Accueils Périscolaires) ;
- Les produits alimentaires nécessaires au fonctionnement des restaurants d'enfants et garderies et à la production des repas et goûters pour le Centre de Loisirs et les micro crèches de la Force et Prignonieux (crédits supplémentaires permettant de développer l'achat de produits bios et issus du circuit court) ;
- L'achat de produits d'entretien en s'efforçant de privilégier les produits naturels et fabriqués localement ;
- L'achat de matériel et la réalisation de travaux préconisés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents de la Collectivité ;
- Les vêtements et équipements de travail ;
- L'achat de fournitures administratives et les travaux de conservation de nos archives en tenant compte des réglementations en vigueur (papier norme ISO

- 9706, reliure des registres des actes administratifs et d'état civil, intervention annuelle d'un archiviste, numérisation des actes anciens d'état civil) ;
- L'octroi d'un budget de fonctionnement annuel aux enseignants des trois écoles (61 € par année scolaire et par enfant, 100 € par année scolaire et par classe à Noël, 1 000 € par classe pour l'Ecole de Peymilou en frais de transport pour permettre aux enfants de cet établissement de profiter des structures du Centre-Ville) ;
 - Les locations mobilières (copieurs de l'ensemble des services municipaux, batteries des véhicules électriques, décorations de Noël) ;
 - L'intervention d'entreprises extérieures pour l'entretien des terrains, des bâtiments (remplacement sol PVC à la garderie du Centre-Ville, traitement du salpêtre à l'Epicerie Sociale, réfection des façades de La Poste, nettoyage des vitres), de la voirie (balayage mécanique), des réseaux (éclairage public), du matériel roulant, l'entretien et la maintenance des équipements divers (entretiens et contrôles périodiques des jeux dans les écoles, des alarmes, des systèmes de chauffage et de climatisation, des défibrillateurs, de la borne de recharge des véhicules électriques) ;
 - Les primes d'assurances (signature d'un nouveau marché pour l'ensemble de nos contrats effectifs depuis le 1^{er} janvier 2020) intégrant une hausse importante de la prime relative au contrat de dommages aux biens en raison des nombreux sinistres intervenus ces dernières années (intempéries, vandalisme) ;
 - Les frais de formations des agents non prises en charge par le CNFPT (PSC 1, Certiphyto, CACES, AIPR, FCO, ...) et les déplacements ;
 - La rémunération des prestataires extérieurs présents sur les Temps d'Activités Périscolaires (maintien du dispositif à la rentrée scolaire 2020) ;
 - Les honoraires versés notamment au cabinet chargé de la passation du marché relatif au renouvellement de nos contrats d'assurances et au suivi de ces derniers sur la durée du marché ;
 - Les frais engendrés par l'organisation des manifestations et diverses cérémonies municipales (maintien de l'enveloppe permettant la reconduction de l'ensemble des événements programmés en 2019 et l'organisation en 2020 de la Journée Découverte Sportive) ;
 - Les frais de communication (édition trimestrielle du magazine municipal, gestion du site de la Ville) et de promotion (affiches, objets divers) ;
 - Les frais de transport des enfants fréquentant les Temps d'Activités Périscolaires de Peymilou afin de leur permettre de profiter des structures du Centre-Ville (Serre Pédagogique, Complexe Sportif) et ceux relatifs aux déplacements des enfants de l'Ecole de Peymilou les mercredis en période scolaire pour déjeuner au Restaurant du Centre-Ville ;
 - Les frais d'affranchissement (augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2020) et de télécommunication (communications et abonnements téléphonie fixe et mobile, internet, wifi, panneaux d'informations électroniques) ;
 - La refacturation par la CAB des frais de mise à disposition de personnel tels que définis par la CLECT lors du transfert de la compétence Enfance Jeunesse ;
 - Les impôts et taxes versés par la Ville (taxes foncières sur le patrimoine bâti et non bâti, contrôles techniques des véhicules).

➤ **Les charges de personnel**

Le montant prévisionnel des charges de personnel s'élève à 1 336 800 €.

Ce chapitre comprend principalement :

- Les traitements et charges des agents titulaires et contractuels de la collectivité (l'effectif d'agents titulaires est en baisse : nomination d'agents contractuels sur des emplois permanents dans l'attente de recrutements statutaires ou en remplacements d'agents titulaires en congés de longue maladie ou parentaux). Toutefois, des crédits sont prévus pour permettre de prendre en compte les évolutions des besoins dans les services si nécessaire (temps de travail supplémentaires afin d'assurer de nouvelles missions ou des missions ponctuelles, lors des élections ou manifestations notamment) ;
- Les crédits nécessaires au recrutement d'un emploi saisonnier au service Espaces Verts et aux remplacements d'agents en congés maladie durant l'année ;
- Une revalorisation éventuelle du régime indemnitaire (RIFSEEP) en fonction des

- nouvelles missions attribuées à certains agents de la Collectivité ;
- La création d'une enveloppe prévisionnelle destinée à financer des allocations chômage (non titularisation d'un agent en fin de période de stage, mise en place d'une rupture conventionnelle) ;
- La possibilité de non-reconduction du dispositif de contrats aidés à échéances ;
- Les interventions de prestataires extérieurs pour assurer le maintien du service public en cas d'absence des agents en poste (entretien des bâtiments, service de restauration) ;
- Les primes d'assurance statutaire en constante augmentation (taux applicable en 2020 à 5.79 % contre 4.40 % en 2019) ;
- Les visites médicales suite aux expertises et contrôles des arrêts maladie pris en charge dorénavant dans le cadre du contrat d'assurance statutaire ;
- Les participations de la Commune aux différentes œuvres sociales dont bénéficient les agents (adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale, attribution de chèques déjeuner).

➤ **L'atténuation de produits**

Le montant prévisionnel des atténuations de produits s'élève à 197 756 €.

Ce chapitre comprend :

- le versement de l'attribution de compensation à la CAB (augmentation compte tenu de l'évolution du linéaire de voirie en 2019) ;
- l'application d'une pénalité dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux (montant atténué en 2020 par les dépenses déductibles réalisées par la Ville dans ce domaine lors des exercices précédents).

➤ **Les autres charges de gestion courante**

Le montant prévisionnel des autres charges de gestion courante s'élève à 387 706 €.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les participations versées à certains organismes de regroupement : contingent incendie au SDIS (+ 2.47 % en 2020), Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (maintien de l'enveloppe prévisionnelle), SIAS au Cœur des Trois Cantons (maintien du tarif appliqué en 2019 à 10.05 € par habitant), la Société de Protection des Animaux (0.80 € par habitant en 2020 contre 0.75 € en 2019), l'Union des Maires de la Dordogne, l'association des Petites Villes de France ;
- les cotisations versées à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24) pour les différentes missions confiées (assistance technique lors de la réalisation de projets et la gestion dématérialisée des marchés publics et des logiciels métiers, suivi du Règlement Général de Protection des Données) ;
- Les indemnités versées aux élus (inscription des montants plafonds susceptibles d'être versés en fonction de la strate de la Commune) et les frais obligatoires de formations liées à l'exercice de leurs mandats (prise en compte de l'obligation de formation au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation) et au Droit Individuel de Formation (DIF) ;
- le maintien des enveloppes dédiées aux subventions en faveur des associations et aux dotations versées aux écoles dans le cadre d'activités culturelles ;
- le renouvellement du Fond d'Initiative Culturelle (FIC).

➤ **Les charges financières**

Le montant prévisionnel des charges financières s'élève à 70 000 €.

Ce chapitre intègre le remboursement des intérêts des emprunts en cours en prenant en compte la possibilité, en 2020, de versements d'intérêts sur les prêts à taux variables (pas d'intérêt en 2018 et 2019 sur ces prêts compte tenu de l'évolution des taux).

➤ **Les dépenses imprévues**

Le montant prévisionnel des dépenses imprévues s'élève à 34 123.85 €. Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévisibles lors du vote du budget.

➤ **Les charges exceptionnelles**

Le montant prévisionnel des charges exceptionnelles s'élève à 5 000 € (titres annulés sur exercices antérieurs ou rétrocessions de concessions aux cimetières par exemple).

➤ **Les dotations aux provisions**

Le montant prévisionnel des dotations aux provisions s'élève à 2 000 €. Elles permettent de provisionner des crédits en anticipation de la survenue d'un risque (non-recouvrement d'une dette par exemple).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert**

• **Les amortissements**

Le montant prévisionnel des amortissements s'élève à 471 052.61 €. Les dotations aux amortissements constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé.

• **Le virement à la section d'investissement**

Au vu des prévisions budgétaires 2020 et compte tenu de la bonne gestion des dépenses de fonctionnement sur les exercices antérieurs, un virement à la section d'investissement est possible à hauteur de 1 230 000 €. Ce virement va permettre à la Ville de financer une partie de son programme d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITION BP 2020
RECETTES REELLES			
013 – Atténuation des charges (personnel – compte 64)	71 306.30 €	101 749.98 €	21 000.00 €
70 – Produits de services	214 344.00 €	243 272.68 €	224 800.00 €
Dont :			
. Concessions cimetière	3 500.00 €	6 010.00 €	4 500.00 €
. Occupation du domaine public	5 000.00 €	5 394.37 €	5 300.00 €
. Produits de régies (gestion des services périscolaires et CMEJ)	95 400.00 €	105 941.76 €	95 300.00 €
. Participation CAF et MSA	40 000.00 €	41 567.96 €	40 000.00 €
. Locations du minibus et régie photocopies	2 000.00 €	2 930.80 €	2 000.00 €
. Versement CAB	65 000.00 €	77 039.27 €	75 000.00 €
73 – Impôts et taxes	1 940 555.00 €	1 943 500.52 €	1 888 200.00 €
Dont :			
. Taxe foncière et d'habitation	1 796 902.00 €	1 796 315.00 €	1 790 000.00 €
. Dotation de solidarité communautaire	27 501.00 €	27 501.00 €	20 000.00 €
. FNGIR	5 171.00 €	5 171.00 €	5 000.00 €
. FPIC	65 002.00 €	65 002.00 €	50 000.00 €
. Taxe additionnelle	40 522.00 €	40 527.52 €	20 000.00 €
74 – Dotations et participations	888 790.00 €	876 925.09 €	773 300.00 €
Dont :			
. DGF	784 655.00 €	770 905.00 €	675 000.00 €
. Compensation impôt TF et TH	85 007.00 €	85 007.00 €	80 000.00 €
. FCTVA de fonctionnement	1 000.00 €	2 885.00 €	1 000.00 €
. Participation Etat au TAP et FIPHFP	16 250.00 €	16 250.00 €	16 300.00 €
75 – Autres produits de gestion	31 000.00 €	33 673.36 €	30 000.00 €
Dont :			
. Locations (logements, salles et mobiliers)	23 000.00 €	25 126.09 €	21 000.00 €
. Produits de régies et chèques déjeuner	8 000.00 €	8 547.27 €	9 000.00 €
76 – Produits financiers	10 244.00 €	10 250.68 €	9 370.00 €
77 – Produits exceptionnels	27 490.66 €	38 912.10 €	3 000.00 €
78 – Reprise sur provisions	0.00 €	763.61 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	3 183 729.96 €	3 249 048.02 €	2 949 670.00 €

OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	1 014 020.79 €		1 488 996.46 €
042 – Articles 722 et 777	124 068.44 €	124 058.20 €	109 072.00 €
Dont :			
. Amortissements	61 844.44 €	61 844.44 €	88 092.00 €
. Travaux en régie	62 224.00 €	62 213.76 €	20 980.00 €
Sous-total opérations d'ordre	1 138 078.99 €	124 058.20 €	1 598 068.46 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 321 819.19 €	3 373 106.22 €	4 547 738.46 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 4 547 738.46 €.

➤ **L'atténuation de charges de personnel**

Le montant prévisionnel des atténuations de charge s'élève à 21 000 €.

Ce chapitre comporte notamment :

- le remboursement à la collectivité des traitements et charges pour les agents en congés longue maladie et longue durée ;
- la prise en charge partielle des frais liés à l'emploi de deux agents en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) contre cinq agents dans ce dispositif en 2019. De plus, compte tenu de l'absence de garantie de reconduite de ce type de contrats aidés en 2020, aucune recette n'est prévue au-delà des dates de fin de contrats en cours actuellement.

➤ **Les produit des services**

Le montant prévisionnel du produit des services s'élève à 224 800 €.

Ce chapitre inclut principalement :

- les recettes des concessions des cimetières ;
- les redevances d'occupation du domaine public ;
- les participations des familles et de la commune de Saint Georges de Blancaneix pour les prestations périscolaires (restaurant d'enfants, accueils périscolaires) à effectif constant et sans intégration d'une éventuelle révision tarifaire à la rentrée prochaine ;
- les participations de la CAF et de la MSA pour les services périscolaires (TAP et Garderies) ;
- les recettes des droits de place encaissées par le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes lors des « Vide ta Chambre », des locations des minibus et la refacturation des photocopies faites pour les particuliers encaissées dans le cadre d'une régie spécifique ;
- le remboursement par le budget annexe « Hôtel d'Entreprises » des frais de mise à disposition du personnel municipal ;
- les remboursements effectués par la CAB dans le cadre de mutualisations de certains services municipaux (prestations mécaniques, confection des repas et goûters des Centre de Loisirs de Prigonrieux et Micro Crèches de Prigonrieux et La Force) et d'utilisation de locaux municipaux pour le fonctionnement de compétences transférées (Centre de Loisirs et Médiathèque).

➤ **Les impôts et taxes**

Le montant prévisionnel des impôts et taxes s'élève à 1 888 200 €.

En l'absence de données ministérielles permettant de déterminer le niveau des bases locatives 2020, le produit des impôts locaux devra être révisé à réception des éléments.

Ce chapitre prend notamment en compte :

- les produits des impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation compensée par l'Etat en 2020 pour la part concernant les ménages exonérés) sans prévision de variation des taux communaux ;
- les reversements de la dotation de solidarité communautaire, de la taxe additionnelle et des divers fonds de compensation :
 - Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;

- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

➤ **Les dotations et participations**

Le montant prévisionnel des dotations s'élève à 773 300 €.

Ce chapitre comprend notamment :

- les Dotations Globales de Fonctionnement dont l'enveloppe nationale est maintenue en 2020. L'ajustement des règles de péréquation pourraient cependant entraîner une éventuelle baisse pour la collectivité, ce qui explique la minoration des recettes prévisionnelles à ce stade ;
- l'imputation sur cette section de la part du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) perçue au titre des dépenses de fonctionnement éligibles ;
- les remboursements par l'Etat des frais d'organisation des élections municipales et de mise en place du service minimum dans les écoles lors des grèves des enseignants ;
- les compensations des impôts locaux non payés par les ménages bénéficiant d'exonérations ;
- le versement du fonds d'amorçage des Temps d'Activités Périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020 (50 € par enfant).

➤ **Les autres produits de gestion**

Le montant prévisionnel des autres produits de gestion s'élève à 30 000 €.

Ce chapitre inclut principalement les loyers perçus par la Ville (La Poste, Conseil Départemental de la Dordogne – local assistante sociale, cabinet médical, logement ancien Presbytère), les produits des chèques-déjeuner (participation des agents) et ceux des régies (encombrants, location de salles et matériel).

➤ **Les produits financiers**

Le montant prévisionnel des produits financiers s'élève à 9 370 €.

Ce chapitre intègre, dans le cadre du transfert de compétences, le remboursement par la CAB des intérêts d'emprunts contractés par la Ville au titre d'aménagements de voirie et de la construction de la médiathèque (montants définis par la CLECT).

➤ **Les produits exceptionnels**

Le montant prévisionnel des produits exceptionnels s'élève à 3 000 €.

Ce chapitre comprend notamment le remboursement d'un sinistre (dommage électrique à l'Espace Socio-Culturel) et l'annulation d'un mandat payé sur un exercice antérieur (erreur du destinataire du virement).

➤ **Les opérations d'ordre et de transfert entre sections**

Le montant prévisionnel des opérations d'ordre et de transfert entre sections s'élève à 1 598 068.46 €.

Il intègre :

- L'excédent de fonctionnement cumulé reporté sur le budget 2020, d'un montant de 1 377 994.91 €, auquel vient se rajouter l'excédent de fonctionnement cumulé constaté lors de la clôture du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie pour un montant de 111 001.55 € (aucune affectation de résultat à la section d'investissement n'est proposée cette année, ce qui permet d'intégrer en recettes la totalité de cet excédent) ;
- des amortissements des subventions perçues en section d'investissement ;
- des opérations d'ordre relatives aux travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique permettant le transfert vers la section d'investissement et donc la prise en compte dans le cadre du versement du FCTVA.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées par opérations.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITION BP 2020
--	--------------------	--------------------	--------------------------------

DEPENSES REELLES			
Les grandes opérations (présentées ci-dessous)	4 493 493.47 €	566 548.30 €	5 336 517.22 €
Dont :			
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	245 656.87 €		320 478.22 €
. Proposition BP	4 247 836.60 €		5 016 039.00 €
Opérations financières :	775 586.77 €	175 479.77 €	786 284.32 €
Dont :			
. Emprunts	766 386.77 €	166 386.67 €	777 000.00 €
. Emprunts SDE 24	7 950.00 €	7 943.09 €	7 284.32 €
. Cautions	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
. Reversement taxe d'aménagement	800.00 €	700.34 €	1 000.00 €
. Remboursement trop perçu subvention	450.00 €	449.67 €	0.00 €
020 – Dépenses imprévues	112 174.14 €	0 €	50 232.12 €
Sous-total dépenses réelles	5 382 254.38 €	742 028.07 €	6 173 033.66 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement	295 511.17 €	0.00 €	0.00 €
040 – Comptes 13 et 23	124 068.44 €	124 058.20 €	109 072.00 €
Dont :			
. Amortissements	61 844.44 €	61 844.44 €	88 092.00 €
. Travaux en régie	62 224.00 €	62 213.76 €	20 980.00 €
041 – Comptes 21 et 23	0.00 €	0.00 €	2 868.73 €
Sous-total opérations d'ordre	419 579.61 €	124 058.20 €	111 940.73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 801 833.99 €	866 086.27 €	6 284 974.39 €

Les dépenses d'investissement du BP 2020 s'élèvent à 5 964 496.17 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2019 (dépenses engagées en 2019 et non mandatées au 31 décembre 2019) d'un montant de 320 478.22 €, portant le total à 6 284 974.39 €.

➤ **Sont inclus dans ce montant les grandes opérations de la Ville, parmi lesquelles :**

- des opérations diverses : 46 111.99 € (RAR 2019) pour les travaux d'éclairage public rue Salvador Allende et route de Pont Renon et d'enfouissement des lignes de télécommunication à la planque, l'installation d'un totem au complexe sportif, la pose des panneaux et cartographie sur le nouveau Sentier de Rosette, 8 000 € pour la mise en place d'éclairages des abris bus route de Simondie et à Cantemerle, 27 896€ de participation à la reconstruction du Centre d'Incendie et de Secours, 1 500 € pour la création d'un nouveau site pour la Ville, 2 600 € de matériel d'incendie et de défense civile (poteau d'incendie route de Sabatie et protection de la bâche incendie au Petit Saussignac), 1 000 € pour l'installation d'une boîte à livres à Peymilou (projet CMEJ), 6 230 € d'équipements divers pour les services de Restauration collective (armoire froide, trancheuse à viande) et d'entretien des bâtiments (aspirateurs eau et poussière, nettoyeurs vapeur) et pour l'ensemble des services dans le cadre du suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;
- l'achat de matériel utilisé par le service technique : 1 245.60 € de RAR pour des équipements recommandés par le cabinet d'ergonomes mandaté dans le cadre de l'EPASST réalisé en collaboration avec le médecin professionnel en 2019 (tréteaux réglables, siège ergonomique tracteur tondeuse) et 8 200 € pour finaliser ces achats. Une aide au titre du Fonds d'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) sera demandée, pouvant atteindre 10 000 €. D'autres équipements sont compris dans cette opération (nettoyeur haute pression, désherbeur thermique) ;
- des travaux de voirie à hauteur de 63 200 € : pose de potelets sur les trottoirs aux abords du complexe sportif afin d'assurer la sécurité des usagers lors des rassemblements, poursuite de l'opération d'aménagement des trottoirs conformément

à la charte zéro-phyto ;

- divers travaux de bâtiments pour un montant de 99 828.40 € (dont 5 678.40 € de RAR) : études préalables et lancement des travaux d'amélioration de la qualité de l'air dans l'Ecole Elémentaire et réfection de locaux à l'étage, pose d'alarmes anti-intrusion dans les écoles (dispositifs pour lesquels un dossier de demande de subvention a été déposé au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), aménagements de la cour de l'Ecole Maternelle (jeux, parcours, jardinières), mise en œuvre de diverses prescriptions portées au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, vitrines d'affichage (Espace Socio-Culturel, Salle des Sports), système de chauffage de la Salle de Peymilou, travaux divers sur le bâtiment accueillant l'agence postale (pose du zinc de l'avant-toit, amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite), climatisation des dortoirs des deux écoles maternelles (Centre-Ville et Peymilou) ;
- l'achat d'équipements informatiques et de mobilier pour un montant de 33 280 € : logiciel métier pour le Pôle Technique, aménagement d'un bureau pour l'assistant de prévention dans les locaux de l'Hôtel de Ville, finalisation de l'opération d'amélioration du parc informatique (remplacement des derniers anciens ordinateurs, onduleurs, doubles écrans dans les bureaux du Pôle Administratif), mobilier, matériel informatique et jeux extérieurs pour les écoles et les accueils périscolaires, tables pique-nique au complexe sportif ;
- les acquisitions foncières pour un montant de 100 803 € : réserve foncière pour de futures acquisitions, achat d'un terrain au CTIFL suite au changement d'assiette du chemin rural bordant la voie verte ;
- l'achat de véhicules et matériel de transport à hauteur de 117 500 € : remplacement de véhicules anciens par des véhicules électriques moins polluants et plus confortables pour les utilisateurs et de la tondeuse utilisée pour les stades et grands espaces;
- 1 256 101.32 € (dont 121 901.32 € de RAR 2019) pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la route départementale n°32 ;
- 9 243.71 € (RAR 2019) pour la réalisation d'aménagements complémentaires (clôture du site) ;
- 1 500 € pour le Cimetière de Blanzac (cavernes supplémentaires) ;
- 2 882 627.60 € (dont 132 627.60 € de RAR 2019) pour le financement de l'intégralité des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne ;
- 657 000 € qui constituent une réserve dont disposera la nouvelle équipe municipale pour la réalisation de travaux futurs.

➤ **Les opérations financières pour un montant de 786 284.32 € dont :**

- 169 350 € dédiés au remboursement du capital des emprunts bancaires en cours ;
- 600 000 € susceptibles d'être utilisés pour procéder au remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt contracté en décembre 2018 pour le financement des travaux de réhabilitation du busage de la Gouyne ;
- 7 284.32 € pour le remboursement des prêts contractés auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne ;
- 1 000 € pour la restitution de caution en cas de départ d'un locataire en 2020 ;

➤ **Les dépenses imprévues pour un montant de 50 232.12 €.**

Elles sont indispensables, car elles permettent de faire face à des dépenses non prévues lors du vote du budget.

➤ **Les opérations d'ordre :**

- 20 980 € de travaux en régie qui seront réalisés par les agents du service technique : finalisation des rayonnages du local des archives, plateforme calcaire aux ateliers municipaux, fabrication d'une enseigne à la Garderie de Peymilou, aménagements divers dans les écoles (remplacement des néons énergivores, équipements dans les cours de récréation), petits aménagements de voirie ;
- 88 092 € au titre de l'amortissement des subventions perçues en section d'investissement ;
- 2 868.73 € d'écritures d'ordre relatives à des réaffectations de frais d'études réalisées préalablement à des opérations finalisées à ce jour.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources dont dispose la commune sur cette section pour réaliser ces opérations.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITION BP 2020
RECETTES REELLES			
Financement des grandes opérations	1 920 284.06 €	662 060.51 €	1 259 536.56 €
Dont :			
. Restes A Réaliser (RAR) N-1	283 250.00 €		1 059 536.56 €
. Proposition BP	1 637 034.06 €		200 000.00 €
024 – Produits de cessions	10 800.00 €	0 €	800.00 €
10 – Opérations financières	660 000.00 €	675 320.00 €	10 000.00 €
Dont :			
. FCTVA	145 000.00 €	162 338.00 €	0 €
. Taxe d'aménagement	15 000.00 €	12 982.00 €	10 000.00 €
. Affectation du résultat	500 000.00 €	500 000.00 €	0 €
16 – Cautions et emprunt	1 501 000.00 €	1 500 000.00 €	0 €
Dont			
. Caution	1 000.00 €	0 €	0 €
. Emprunt	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	0 €
27 – Remboursements :	389 716.70 €	389 717.69 €	23 400.00 €
Dont :			
. Remboursements CAB (emprunts voirie et médiathèque)	23 194.00 €	23 194.99 €	23 400.00 €
. Remboursements des avances par les budgets annexes	366 522.70 €	366 522.70 €	0 €
Sous-total recettes réelles	4 481 800.76 €	3 227 098.20 €	1 293 736.56 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement	0 €		3 287 316.49 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	895 924.30 €		1 230 000.00 €
040 – Comptes 192, 21 et 28	424 108.93 €	414 212.93 €	471 052.61 €
Dont :			
. Amortissements	424 108.93 €	404 212.93 €	471 052.61 €
. Cessions	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
041 – Compte 20	0.00 €	0.00 €	2 868.73 €
Sous-total opérations d'ordre	1 320 033.23 €	414 212.93 €	4 991 237.83 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 801 833.99	3 641 311.13 €	6 284 974.39 €

Les recettes d'investissement du BP 2020 s'élèvent à 5 225 437.83 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2019 (subventions attribuées en 2019 et non perçues au 31 décembre 2019) d'un montant de 1 059 536.56 €, portant le total à 6 284 974.39 €.

Sont inclus dans ce montant :

➤ **les subventions attribuées pour la réalisation des grandes opérations, parmi lesquelles:**

- 239 065 € (RAR 2019) de fonds de concours attribué par la CAB et 147 803.62 € (RAR 2019) de DETR attribuée par l'Etat pour les travaux d'aménagement de la route départementale n°32 (2^{ème} tranche) ;

- 872 667.94 € pour la sécurisation et la réhabilitation du busage de la Gouyne : 672 667.94 € en RAR 2019 (105 600 € restant à percevoir du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, 120 000 € attribué par le Conseil Départemental de la Dordogne, 447 067.94 € attribué par l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité Nationale) et 200 000 € de participation du budget annexe Hôtel d'Entreprises pour la réfection du parking à proximité de cet immeuble.
- **Les produits de cessions** (800 €) pour la vente d'un terrain au CTIFL dans le cadre du changement d'assiette du chemin rural longeant la voie verte.
- **Les opérations financières :**
- 10 000 € de taxe d'aménagement ;
 - une affectation de résultat n'est pas obligatoire cette année en l'absence de déficit d'investissement au compte administratif 2019 ;
 - La Ville ne devrait pas percevoir de Fonds de compensation de la TVA en 2020 compte tenu des subventions perçues de l'Etat en 2019.
- **Le remboursement de la CAB** de la part du capital des emprunts contractés par la Ville au titre de la voirie et de la médiathèque dans le cadre du transfert de compétences à hauteur de 23 400 € (montants définis par la CLECT).
- **Les opérations d'ordre**
- L'excédent d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser 2019 reportés sur le budget 2020, d'un montant de 3 218 772.03 €, auquel vient se rajouter l'excédent d'investissement cumulé constaté lors de la clôture du budget annexe du Lotissement de la Pommeraie pour un montant de 68 544.46 € ;
 - 1 230 000.00 € de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
 - 471 052.61 € de dotations d'amortissement qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement ainsi dégagé ;
 - 2 868.73 € d'écritures d'ordre relatives à des réaffectations de frais d'études réalisées préalablement à des opérations finalisées à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget principal de la Ville.

XIII. Budget Annexe Hôtel d'Entreprises – Examen et vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	23 500.00 €	8 751.00 €	21 500.00 €
012- Charges de personnel	3 000.00 €	2 720.80 €	3 000.00 €
65- Autres charges de gestion courante	10.00 €	0.00 €	10.00 €
66- Charges financières	550.00 €	0.00 €	550.00 €

67- Charges exceptionnelles	1 210.00 €	0.00 €	1 210.00 €
68- Provisions	1 000.00 €	0.00 €	1 000.00 €
022 – Dépenses imprévues	946.18 €	0.00 €	1 001.66 €
Sous-total dépenses réelles	30 216.18 €	11 471.80 €	28 271.66 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	100 000.00 €		102 200.00 €
042 – Article 6811 - Amortissements	18 168.00 €	18 168.00 €	18 310.00 €
Sous-total opérations d'ordre	118 168.00 €	18 168.00 €	120 510.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	148 384.18€	29 639.80 €	148 781.66 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2020 s'élèvent à 148 781.66 €.

Cette prévision comprend notamment :

- 1 000 € de dépenses relatives aux frais d'électricité des parties communes qui sont ensuite remboursés par le Syndic avant d'être repartagés entre les deux propriétaires ;
- 7 000 € relatifs à l'achat de fournitures d'entretien et de petits équipements et à l'entretien et la réparation des locaux nous appartenant, hors parties communes (remplacement d'un volet roulant) ;
- 10 000 € d'appels de fonds émis par le syndicat de copropriété ;
- 3 000 € de frais d'honoraires pour la gestion des baux faite par un notaire (forfait de suivi annuel des contrats en cours, renouvellement des baux arrivant à échéance, élaboration de nouveaux baux en cas de nouvelles locations) ;
- 500 € de taxe foncière ;
- 3 000 € de mise à disposition du personnel communal : agents des services technique et administratif ainsi que le ménage du local inoccupé ou des locaux qui se libéreraient en 2020 si nécessaire ;
- 550 € de charges financières : les intérêts d'emprunt et Intérêts Courus Non Echus (ICNE) du prêt à taux variable imputé à ce budget ;
- 1 001.66 € de dépenses imprévues ;
- 2 210 € de charges exceptionnelles (intérêts moratoires, annulations de titres sur exercices antérieurs) et provisions éventuelles ;
- 18 310 € de dotations aux amortissements, gérées depuis 2018 sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé ;
- 102 200 € de virement à la section d'investissement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
RECETTES REELLES			
75 – Autres produits de gestion Dont : . Locations . Produits divers de gestion courante	26 100.00 €	26 176.74 €	22 300.00 €

77 – Produits exceptionnels Dont : . Mandats annulés sur exercices antérieurs	0.00 €	424.00 €	0.00 €
78 – Reprise sur provisions	0.00 €	100.54 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	26 100.00 €	26 701.28 €	22 300.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	115 148.18 €		119 345.66 €
042 – Article 777 - Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre	122 284.18 €	7 136.00 €	126 481.66 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	148 384.18 €	33 837.28 €	148 781.66 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget primitif (BP) 2020 s'élèvent à 148 781.66 €

Cette prévision comprend notamment :

- 20 000 € de produit des loyers en tenant compte de la vacance du local non reloué à ce jour et du départ d'un locataire dans le courant de l'année ;
- 2 300 € de remboursement des charges refacturées aux locataires ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement ;
- 119 345.66 € d'excédent de fonctionnement.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunt et dettes Dont : . Emprunt bancaire . Remboursement de caution (locations)	9 600.00 € 6 600.00 € 3 000.00 €	6 564.01 € 6 564.01 € 0.00 €	7 040.00 € 6 040.00 € 1 000.00 €
204 – Subventions d'équipement versées Dont : . Subventions versées à la commune	0.00 € 0.00 €	0.00 € 0.00 €	200 000.00 € 200 000.00 €
23 – Immobilisations en cours Dont : . Restes à réaliser (RAR) N-1 . Travaux	205 690.00 € 690.00 € 205 000.00 €	1 420.00 € 0.00 € 1 420.00 €	13 000.00 € 0.00 € 13 000.00 €
020 – Dépenses imprévues	3 795.40 €	0.00 €	1 435.39 €
Sous-total dépenses réelles	219 085.40 €	7 984.01 €	221 475.39 €
OPERATIONS D'ORDRE			

001 – Déficit d'investissement	0.00 €		0.00 €
040 – Compte 13 - Amortissements	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
Sous-total opérations d'ordre	7 136.00 €	7 136.00 €	7 136.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	226 221.40 €	15 120.01 €	228 611.39 €

Les dépenses d'investissement du budget primitif (BP) 2020 s'élèvent à 228 611.39 €.

Elles comprennent notamment :

- 6 040 € de remboursement du capital de l'emprunt affecté ;
- 1 000 € de remboursement de cautions en cas de départ de locataires ;
- 200 000 € de subvention versée au budget principal pour le financement d'une partie du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- 13 000 € de réserve pour la réalisation de travaux éventuels sur nos locaux ;
- 1 435.39 € de dépenses imprévues ;
- 7 136 € d'amortissement des subventions perçues en section d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
10 – Dotations : affectation du résultat	100 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €
16 – Emprunts et dettes : cautions	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	103 000.00 €	100 000.00 €	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001 – Excédent d'investissement	5 053.40 €		108 101.39 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €		102 200.00 €
040 – Article 28138 - Amortissements	18 168.00 €	18 168.00 €	18 310.00 €
Sous-total opérations d'ordre	123 221.40 €	18 168.00 €	228 611.39 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	226 221.40 €	118 168.00 €	228 611.39 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget primitif (BP) 2020 s'élèvent à 228 611.39 €.

Ce montant comprend notamment :

- 108 101.39 € d'excédent d'investissement ;
- 102 200 € de virement de la section de fonctionnement qui permettront de financer en partie les travaux de réfection du parking de l'Hôtel d'Entreprises ;
- 18 310 € de dotations aux amortissements, gérées depuis 2018 sur ce budget, qui constituent une économie « forcée » sur le fonctionnement de la Ville permettant la réalisation d'investissements futurs au travers de l'autofinancement dégagé.

Le Conseil Municipal à la majorité (20 voix pour, 7 abstentions) adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Hôtel d'entreprises ».

XIV. Budget Annexe Lotissement des Anciennes Ecoles – Examen et vote du Budget Primitif 2020

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Les opérations de viabilisation de terrains sont obligatoirement gérées en budgets annexes. Ces opérations d'aménagement font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Il reste à ce jour un terrain à vendre.

PARTIE 1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
011- Charges à caractère général (achats, services extérieurs, impôts et taxes – chapitres 60 à 63)	20 000.00 €	5.27 €	30 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante : reliquats TVA	10.00 €	0.00 €	10.00 €
022- Dépenses imprévues	1 339.82 €	0.00 €	1 212.80 €
Sous-total dépenses réelles	21 349.82 €	5.27 €	31 222.80 €
OPERATIONS D'ORDRE			
023 – Virement à la section d'investissement	24 000.00 €		10 616.73 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	104 656.06 €	104 656.06 €	104 661.33 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Sous-total opérations d'ordre	133 634.94 €	104 656.06 €	120 278.06 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	155 184.47 €	104 661.33 €	151 500.86 €

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 151 500.86 €.

Cette prévision comprend notamment :

- Les frais d'études et prestations de services ainsi que l'achat de matériel, équipements et la réalisation de travaux dans le cas de réaménagements éventuels du terrain restant à vendre ;
- Les impôts et taxes à ventiler du budget principal vers ce budget annexe ;
- Des dépenses imprévues ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks ;
- Le virement à la section d'investissement.

B – Les Recettes

Les recettes de fonctionnement sont, comme les dépenses, regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les produits de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
70- Produits de services : vente de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €
75- Autres produits de gestion courante : reliquats de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
002 – Excédent de fonctionnement	25 339.82 €		25 339.53 €
042 – Les opérations d'ordres en section : stocks	124 666.06 €	104 661.33 €	121 161.33 €
043 - Les opérations d'ordre interne à la section : transfert de charges pour stocks	5 010.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Sous-total opérations d'ordre	155 015.88 €	104 661.33 €	151 500.86 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	155 015.88 €	104 661.33 €	151 500.86 €

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 151 500.86 €.

Cette prévision comprend :

- L'excédent de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

PARTIE 2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les Dépenses

Les dépenses d'investissement sont regroupées en chapitres destinés à enregistrer, dans l'exercice, les charges de même nature.

	BP 2019	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES REELLES			
16 – Emprunts et dettes : Remboursement de l'avance du budget principal	9 878.54 €	0.00 €	0.00 €
Sous-total dépenses réelles	9 878.54 €	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Déficit d'investissement	0.00 €		0.00 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	124 666.06 €	104 661.33 €	121 161.33 €
Sous-total opérations d'ordre	124 666.06 €	104 661.33 €	121 161.33 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	134 544.60 €	104 661.33 €	121 161.33 €

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 121 161.33 €.

Cette prévision comprend uniquement des opérations d'ordre (comptabilisation des stocks).

B – Les Recettes

Les recettes d'investissement sont les ressources disponibles sur la section d'investissement.

	BP 2018	CA 2018	PROPOSITIONS BP 2019
DEPENSES REELLES			
10 –Dotations : affectation du résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Sous-total recettes réelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
001- Excédent d'investissement	5 888.54 €		5 883.27 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	24 000.00 €		10 616.73 €
040- Opération d'ordre entre sections : stocks	104 656.06 €	104 656.06 €	104 661.33 €
Sous-total opérations d'ordre	134 544.60 €	104 656.06 €	121 161.33 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	134 544.60 €	104 656.06 €	121 161.33 €

Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif (BP) 2020 s'élèvent à 121 161.33 €.

Cette prévision comprend :

- L'excédent d'investissement ;
- Le virement de la section de fonctionnement ;
- Des opérations d'ordre : comptabilisation des stocks.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 du budget annexe « Lotissement des Anciennes Ecoles ».

PROJETS ET TRAVAUX

XV. Syndicat Départemental d'Energies 24 - Convention de servitude – Desserte ligne électrique tarifs jaunes JSD Automobiles ZA Blanzac

Rapporteur : Michel BORDERIE

La Commune est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée section AO n°5, sise « ZA Blanzac ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) doit réaliser des travaux de desserte en électricité au tarif jaune pour l'entreprise JSD Automobiles sur ladite parcelle. Pour cela, le SDE24 occuperait une bande de terrain sur laquelle serait installés une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer :

- la convention de servitude jointe en annexe ;
- l'acte administratif correspondant à cette servitude accordée au SDE 24.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

XVI. Créations et suppressions de postes

Rapporteur : Monsieur le Maire

En prévision d'avancements de grades possibles dans le cadre d'évolutions de carrières, il s'avère nécessaire de procéder à la création et suppression de postes.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les suppressions et créations de postes susmentionnés ;
- autorise le Maire à accomplir les formalités administratives et notamment à modifier le tableau des effectifs.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Postes créés	Postes supprimés	Temps de travail hebdomadaire	Fonctions	Date d'effet
	Adjoint Technique	35 H	ATSEM	01/03/2020
Adjoint technique principal de 2ème classe		35 H	ATSEM	01/03/2020
	Adjoint d'Animation	28 H	ATSEM	01/03/2020
Adjoint d'animation principal de 2ème classe		28 H	ATSEM	01/03/2020

XVII. Décision de la Commission d'Achat Public du 6 février 2020 (attribution marché travaux réhabilitation busage de la Gouyne)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de la Commission d'Achat Public (CAP) du 6 février 2020 relative à l'attribution du marché de travaux de réhabilitation du busage de La Gouyne.

Les trois entreprises arrivées en tête du classement en fonction des critères d'attribution du marché seront reçues individuellement le 20 février lors d'auditions qui devraient permettre d'obtenir des précisions nécessaires à la décision finale.

Les prix proposés par tous sont inférieurs aux estimations faites par le Maître d'œuvre. Une offre se situe très en dessous avec une différence de près de 500 000 €.

La CAP se réunira ensuite pour attribuer définitivement le marché le 6 mars 2020. Il précise que le calendrier a été arrêté ainsi afin d'attribuer le marché avant les élections, dans le but de pouvoir lancer les travaux plus rapidement. Ce choix ne semble pas poser de problème, dès lors que la décision d'attribution est prise à l'unanimité par tous les membres de la Commission.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibérations en date du 17 avril 2014 et du 5 février 2016, le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal pour exercer, au nom de la Commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2020-01. Signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Bergerac pour assurer le service de fourrière en 2020 pour une indemnité fixée à 0,80 € par habitant.
- N° 2020-02. Vente d'un bien déclassé (lot de pavés) pour un montant de 50 € TTC.
- N° 2020-03. Délivrance d'une concession trentenaire (cavurne) au Cimetière de Blanzac pour un montant de 350 €.
- N° 2020-04. Délivrance d'une concession cinquanteenaire (cavurne) au Cimetière de Blanzac pour un montant de 500 €.

La séance est close à 20 heures 15.